

Vous faites construire une maison, vous achetez un appartement ou vous envisagez des travaux de rénovation pour votre logement et vous souhaitez vous prémunir de tout litige ?

La solution Ma Protection Juridique « Mes Travaux* » est faite pour vous !

Contrat d'assurance
Ma Protection
Juridique



Pack
Mes Travaux

Une solution complète à tous les moments clés de votre vie y compris lors de travaux pour prévenir les difficultés juridiques et régler les litiges.

50%

des litiges sont liés
aux malfaçons
en matière de travaux

(Source CLCV)

Quelques exemples de litiges

PERMIS DE CONSTRUIRE

Mon voisin conteste le permis de construire de l'extension de ma maison.

MALFAÇONS

J'ai fait effectuer des travaux dans ma maison et je découvre des malfaçons.

TRAVAUX

L'entreprise réalisant la pose de mes nouvelles fenêtres a déposé le bilan.

Le délai de livraison des travaux n'est pas respecté par l'entrepreneur.

Dans le cadre de Ma Protection Juridique, vous êtes également couvert dans les domaines de la consommation, de l'auto et du travail.

Les + du pack Mes Travaux !

- 1** Analyse économique de devis par un expert
- 2** Mise en relation avec un expert spécialisé en construction au moment de la réception des travaux

A savoir !

Il est obligatoire de souscrire le pack « Mes Travaux » avant la signature du devis de l'entreprise réalisant les travaux.

L'assurance de protection juridique se distingue de l'assurance dommage ouvrage dont l'objet est de garantir le remboursement ou la réparation des désordres relevant de la garantie décennale.

Le prix

**Ma Protection Juridique « Mes Travaux »
= 21,25 € par mois ou 255 € par an**

(Fractionnement mensuel sans frais)

* selon les termes du contrat Ma Protection Juridique

AXA Protection Juridique. La marque commerciale pour l'offre de Protection Juridique du Groupe AXA Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 - R.C.S. Versailles.
Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi
Entreprise régie par le Code des assurances